

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS949

présenté par

Mme Fontaine-Domeizel, M. Taquet, Mme Bagarry, Mme Janvier, Mme Robert, Mme Wonner,
Mme Mauborgne, Mme Gaillot, Mme Tamarelle-Verhaeghe, Mme Khedher, Mme Lazaar,
Mme Vignon, M. Marc Delatte, Mme Dupont et Mme Brocard

ARTICLE 11

Après l'alinéa 25, insérer l'alinéa suivant:

« 6° *bis* De favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de leurs structures en sensibilisant les formateurs, les maîtres de stage et les apprentis à la question du handicap et en menant une politique d'orientation et de promotion des formations qui met en avant les avantages de l'inclusion dans le milieu ordinaire. Ils participent à la lutte contre les discriminations liées au handicap. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les centres de formation d'apprentis jouent un rôle déterminant dans la construction des parcours de leurs élèves, que ce soit en matière de compétences développées mais également en terme de sociabilisations.

Afin de lever les freins qui existent pour l'inclusion des personnes en situation de handicap par le travail, il est nécessaire de sensibiliser les formateurs, les maîtres de stage et les apprentis à la question du handicap et en menant une politique d'orientation et de promotion des formations qui met en avant les avantages de l'inclusion dans le milieu ordinaire.

Tel est l'objet de cet amendement.